



**Nombre de  
membres en  
exercice:**

10

**Séance du 18 novembre 2025**

Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq à 20 heures 00,  
l'assemblée régulièrement convoquée le 13 novembre 2025 s'est  
réunie sous la présidence de Denis DAYNAC

**Présents :**

7

**Sont présents:** Betty BONHOMME, Michel CAPUS, Denis DAYNAC, Julien MAS, Vincent PONS, Francis RATIE, Nourdyn ZANFARI

**Votants:**

8

**Représentés :** Michèle PEGOURIE représenté par Francis RATIE

**Excusés:** Teddy SOL

**Absents:** Sandrine FEL

**Secrétaire de séance:** Betty BONHOMME

**PROCES VERBAL**

**Ordre du jour**

- Désignation secrétaire de séance et approbation PV séance du 14/10/2025
- RH : Prestations d'action sociale
- Subvention à l'ALSH "Repaire des 2 Vallées"
- Animations de fin d'année
- Questions diverses

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate le quorum.

**1-DE 2025 029 Désignation secrétaire de séance et approbation du  
Procès-verbal du Conseil Municipal du 14/10/2025**

Désignation secrétaire de séance

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres de l'assemblée pour secrétaire de séance.

Mme Betty BONHOMME désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Approbation PV séance du 14/10/2025

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

**Vu** le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 14/10/2025 a été

établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Betty Bonhomme et envoyé avec la convocation au présent conseil.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier. Après en avoir délibéré, le Conseil APPROUVE en ces termes le procès-verbal du Conseil Municipal du 14/10/2025.

Le conseil adopte à l'unanimité des présents et représentés cette délibération.

## **2-DE 2025 030 RH : Prestations d'Action Sociale**

Vu les articles L731-1 à L731-4 du code général de la fonction publique,  
Vu l'Article L2321-2 4°bis du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Question écrite au gouvernement du 12 novembre 2013 n° 21032,

Le maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer des chèques cadeaux pour Noël au titre de l'action sociale envers les agents de la collectivité.

Le Maire énonce que seront bénéficiaires :

- Les agents (titulaires, stagiaires),
- Les agents contractuels de droit public.

Le Maire propose l'attribution de chèques cadeaux auprès de l'Association Figeac Coeur de Vie

Il propose de tenir compte des obligations hebdomadaires et de la situation de chaque agent :

NOMBRE HEURES HEBDOMADAIRES	MONTANT DU CHEQUE CADEAU
7 H	100 €
28 H	250 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution de chèque cadeaux au personnel de la collectivité pour Noël tel que présenté ci-dessus,

ENONCE que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 65188 "aides à la personne divers autres" du budget Communal afin de tenir compte du fait qu'il s'agit d'achat de cadeaux en nature ou de bons cadeaux

Débats :

Le conseil remercie Sandrine pour son investissement.

## **3-DE 2025 031 Subvention à l'ALSH "Repaire des 2 Vallées"**

L'association « Repaire des 2 Vallées » gère l'accueil de loisirs périscolaire sans hébergement (ALSH) en partenariat avec l'école de Lissac et Mouret et l'accueil de loisirs sans hébergement extra-scolaire.

L'association demande une participation de 100 € par enfant domicilié à Boussac et par

année civile s'il est inscrit à l'ALSH périscolaire ou fréquente l'accueil de loisirs extra-scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et, à l'unanimité, autorise M le maire à signer la convention avec l'association « Repaire des deux Vallées » et à verser la participation selon le nombre d'enfants inscrits.

Débats :

Les élus sont d'accord pour répondre favorablement à cette demande comme cela été fait pour l'ALSH de Brengues.

## **4-Animations de fin d'année**

Il est décidé d'organiser l'animation traditionnelle de fin d'année le **DIMANCHE 7 DECEMBRE 2025** à partir de 14h30. Betty présente le projet : décoration du sapin et de la place de la fraternité, mise en place de la crèche, partage d'un gouter avec vin chaud, chocolat chaud et gourmandises. Boussac Loisirs a été contacté et participera comme habituellement. Les bénévoles de la Bibli-Boussac vont animer des histoires avec le Kamishibai (castelet en bois) et proposer une activité manuelle. Comme chaque année un livre sera offert aux 0-13 ans (jusqu'en 5<sup>ème</sup> inclus). 36 enfants sont concernés !

Julien pense qu'un livre n'est pas toujours adapté pour les collégiens. Ce sera remplacé par de la petite papeterie. Il faut du papier d'emballage résistant à l'eau, Julien se propose de chercher.

## **5-Questions diverses**

### **Point Logement Communal**

Denis explique que nous avons reçu la notification d'attribution de la DETR pour un montant de 39 611 € Francis explique que les travaux ont commencé cette semaine. Une réunion de chantier hebdomadaire est prévue.

### **Salle des fêtes**

Denis explique qu'il faudrait rafraîchir les peintures de la salle des fêtes. Des habitants ont d'ores et déjà proposé de prêter main forte. Il est proposé d'attendre le printemps. Betty suggère de faire faire une fresque vers la porte d'entrée. Un contact avec Caroline Quercy de Corn, graphiste, pourra être pris.

### **Coupe Enedis mercredi 10 décembre 2025**

Afin de raccorder le nouveau bâtiment de la ferme Ségala, Enedis va couper l'électricité sur le secteur du bourg. L'information est mise sur le site de la commune et un mail sera envoyé aux riverains. Par ailleurs il est à noter que les services mairie et agence postale seront impactés.

### **Percolateur**

Le percolateur communal est en panne. Un devis de réparation a été validé. S'il retombe en panne il est convenu qu'un nouvel appareil sera acheté. Il faudrait qu'il soit réparé pour le repas de la chasse du 29/11. Denis contactera l'entreprise.

Il est demandé aussi de faire une fiche de consignes pour une bonne utilisation (dosage).

### **Médailles 2026**

Nous avons reçu les modalités de demandes de médailles pour les bénévoles d'associations. Francis suggère de faire un point sur les personnes éligibles ainsi que sur

des élus qui ont œuvré sur plusieurs mandats. Il faut faire un diagnostic et déterminer un seuil et des critères fixes d'attribution. Il s'agit de 2 demandes différentes (bénévoles / élus)

## **Village étoilé 2025**

Le Grand-Figeac fait partie des 14 "Territoires de Villes et Villages Étoilés" distingués en France cette année suite au concours national organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes. Pour cette édition 2025, Boussac a obtenu une labellisation avec 2 étoiles et fait partie des 49 communes du Grand-Figeac (sur 92) . M le maire est invité à la remise du diplôme le mardi 25/11 après midi.

## **Calvaires**

Les travaux de rénovation par l'association « SOS Calvaires » ont été faits pour les 3 premiers : route des Mandens, route de Reyrevignes et à Lacoste (où des inscriptions ont été découvertes). Ils feront les autres plus tard et engageront des recherches sur l'historique de ces calvaires. Il est proposé de verser une subvention en 2026 pour services rendus.

## **Enquête publique**

L'enquête pour l'aliénation de chemins ruraux va avoir lieu du 01/12 au 15/12 inclus. Les avis ont été publiés sur la Vie Quercynoise et la Dépêche du Midi, affiché aux extrémités des chemins, à la mairie et sur le site de la commune. Les riverains ont été avisés par lettre recommandée avec accusé réception.

Concernant le chemin derrière les Vérandy, Vincent indique que dans la mesure où ce chemin n'est pas praticable ni utilisé, il va le clôturer à chaque extrémité afin que les animaux ne s'échappent pas. Il faudra envisager un système de clôture qui convienne aux randonneurs et aux éleveurs si ce chemin devait être à nouveau ouvert.

## **Divers**

-Les barrières commandées chez Urba Equipement sont arrivées. Elles seront toutes installées par les services techniques du Grand Figeac

-Denis présente le projet d'un champ photovoltaïque à Béduer (renseignements disponibles auprès de la mairie de Béduer)

-Denis a composé une liste pour les municipales 2026 qui prend en compte la parité obligatoire. Des confirmations sont attendues.

-Le ruisseau du Pech Laval : des embâcles gênent son écoulement lorsqu'il est en charge après des épisodes de fortes pluies. Il faudra peut être envisager un nettoyage au printemps lorsqu'il y aura peu d'eau.

-Au lotissement Denis a signalé des branches à élaguer et l'ancien mur des poubelles à évacuer. Il va prendre contact avec l'association Regain.

-Le Grand Figeac a adressé le Rapport sur la Qualité et le Prix des Services du SPANC pour 2024. Il est présenté au conseil qui en prend connaissance.

-Licence IV : deux membres du Comité des Fêtes de BOUSSAC ont suivi la formation obligatoire, la licence est donc maintenue au Comité des Fêtes de BOUSSAC.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 22h30

Prochain Conseil le mardi 09/12/2025 à 20h30

Denis DAYNAC  
Président de séance

Betty BONHOMME  
Secrétaire de séance